

Vatican II et la Parole de Dieu

Michel
Quesnel

Michel
Fédou

Christophe
Boureaux

Vatican II et la Parole de Dieu

Michel Quesnel
Christophe Boureux
Michel Fédou

Vatican II
et la Parole de Dieu

Avant-propos de Régine Maire
Postface de Luc Forestier

Desclée de Brouwer

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect [Cf. Conc. de Trente, sess. 4, l. c. : Denz. 783 (1501)].

2

Écriture et Tradition

Michel Fédou s.j.

Il me revient d'aborder l'une des grandes questions qu'a traité la Constitution *Dei Verbum* : le rapport entre Écriture et Tradition. Ce mot « Tradition » vient du latin *traditio*, qui lui-même traduit le mot grec *paradosis* – qu'on peut traduire par transmission, mais qui porte en lui la racine du verbe « donner » : la Tradition relève d'un « don », d'une « donation¹ ».

Le rapport entre Écriture et Tradition fait l'objet du chapitre 2 de *Dei Verbum*, intitulé « La transmission de la Révélation divine ». Mon exposé voudrait donc d'abord rendre compte de ce chapitre ; puis, dans un second temps, j'en soulignerai quelques enjeux particulièrement importants pour aujourd'hui².

Le chapitre 2 de *Dei Verbum*

On peut résumer en cinq points les apports de ce chapitre 2.

Le premier concerne l'usage du mot « source » dans Dei Verbum

Il importe de rappeler qu'avant Vatican II on développait souvent, à propos de l'Écriture et de la Tradition, une opposition assez radicale entre le point de vue protestant et le point de vue catholique: pour les protestants, disait-on, il y a une seule source de la Révélation, à savoir l'Écriture sainte (c'était le fameux principe du *sola scriptura*); pour les catholiques, disait-on encore, il y a deux sources, à savoir l'Écriture et la Tradition de l'Église (en fait, le concile de Trente ne s'exprimait pas de cette manière, mais la théorie dite des « deux sources » s'était néanmoins développée à l'époque moderne, notamment dans le

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'insistance sur le rôle des Écritures dans la vie spirituelle constitue une certaine nouveauté par rapport aux pratiques des décennies antérieures, mais elle est moins spectaculaire que la nouveauté attachée au rôle des Écritures dans la liturgie. Jusqu'au Concile, en effet, la prise de parole du prédicateur après la lecture de l'Évangile au cours des messes dominicales consistait en un « sermon » dont la tonalité biblique était rare. On peut remarquer que le terme « homélie » (du grec *homilein* qui évoque une fréquentation, une conversation, un rapport) ne figure pas dans ce paragraphe du texte conciliaire. Mais, dans la mesure où l'Écriture doit nourrir la prédication, on est loin de l'habituel sermon qui se pratiquait auparavant dans les liturgies.

N° 22 : Nécessité des différentes versions et traductions

La première phrase du paragraphe est essentielle : « Il faut que l'accès à la Sainte Écriture soit largement ouvert aux chrétiens. » Le texte rappelle ensuite que des traductions sont nécessaires, « de préférence à partir des textes originaux des Livres Sacrés ». Il envisage même des traductions qui « soient le fruit d'une collaboration avec des frères séparés », qui pourront alors être utilisées par tous les chrétiens.

L'habitude catholique de traduire la Bible à partir des textes originaux était relativement récente. Elle remonte au travail du chanoine Augustin Crampon, qui mourut en 1894 et dont la Bible complète parut après sa mort en 1905. Auparavant, les Bibles catholiques étaient traduites à partir de la Vulgate. La première édition de la Bible de Jérusalem est datée de 1955 (dix ans avant la Constitution dogmatique *Dei Verbum*). Le travail qui aboutira à la Traduction œcuménique de la Bible sera lancé

en 1965, et son édition complète est de 1975.

N° 23 : La tâche apostolique des théologiens catholiques

Le Concile affirme que l'Église doit s'efforcer « d'acquérir une intelligence chaque jour plus profonde des Saintes Écritures, pour offrir continuellement à ses enfants la nourriture de la Parole divine ». Il encourage le travail des « exégètes catholiques et de tous ceux qui s'adonnent à la théologie sacrée [...] sous la vigilance du magistère sacré ».

Affirmant cela, il reprend les termes de *Divino Afflante Spiritu* :

« Ceux donc qui parmi nous s'adonnent aux études bibliques, doivent [...] ne rien négliger de ce qu'ont apporté de nouveau l'archéologie, l'histoire de l'Antiquité et la science des littératures anciennes, et qui est à même de mieux faire connaître la mentalité des écrivains anciens, leur manière de raisonner, de raconter et d'écrire, leur genre et leur technique⁷. »

C'est en particulier *Divino Afflante Spiritu* qui avait reconnu dans la Bible une diversité de genres littéraires, question plus ou moins taboue jusque-là dans l'Église catholique.

N° 24 : Écriture Sainte et théologie

Ici encore, la première phrase du paragraphe est éloquente :

« La théologie sacrée s'appuie sur la parole de Dieu

écrite, inséparable de la sainte Tradition, comme sur un fondement permanent. »

Et, un peu plus loin, la Constitution conciliaire émet ce souhait :

« Que l'étude de la Sainte Écriture soit pour la sacrée théologie comme son âme. »

L'idée que l'étude que la Sainte Écriture est « âme de la théologie » est déjà présente dans l'encyclique *Providentissimus Deus* de Léon XII. Le Concile la reprend.

Ce paragraphe insiste aussi sur le « ministère de la parole », notamment dans la prédication, et utilise alors l'expression « homélie liturgique » absente du N° 21.

N° 25 : Recommandation de la lecture de l'Écriture Sainte

La lecture de l'Écriture Sainte est d'abord recommandée aux clercs. Mais aussi à « tous les chrétiens, et notamment les membres des ordres religieux ». Le paragraphe affirme :

« L'ignorance de l'Écriture, c'est l'ignorance du Christ⁸. »

La Bible est recommandée pour la prière, qui « doit aller de pair avec la lecture de la Sainte Écriture, pour que s'établisse le dialogue entre Dieu et l'homme ».

Les évêques sont alors chargés

« d'apprendre de manière convenable aux fidèles qui leur sont confiés à faire un usage correct des Livres

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

dont une prédication est reçue, cherchant à proposer l'écoute de la Parole de Dieu à l'intérieur d'une existence quotidienne. De manière générale, si les groupes bibliques se sont multipliés permettant à des chrétiens de « préparer » à l'avance les lectures de la messe dominicale, il est bien plus rare de donner l'occasion de partager sur les fruits d'une écoute de la Parole de Dieu qui se propose pourtant de nourrir une existence pendant une semaine !

C'est aussi pour permettre de « prendre » la parole que nous invitons presque systématiquement l'assemblée à psalmodier le psaume responsorial. Le résultat ne se fait pas attendre, car la psalmodie en commun est un exercice très naturel, même pour des assemblées tellement variées comme nous l'avons au cœur de Lyon. Il est très émouvant d'entendre l'assemblée liturgique prendre peu à peu corps dans la reprise à son compte du cri du psalmiste, y trouvant les mots mêmes que Dieu donne pour exprimer ce qui traverse toute existence humaine dans ce qu'elle a de plus essentiel.

Destinée enfin aux personnes qui « passent » dans l'église en dehors des liturgies, nous proposons une méditation hebdomadaire rédigée par l'un des oratoriens de Paris (Saint-Eustache), de Lyon (Saint-Bonaventure) ou de Marseille (Saint-Ferréol), qui a choisi l'une des lectures de la messe de semaine. Installée dans une chapelle ad hoc, avec une très grande Bible ouverte au passage correspondant, éclairée d'un grand cierge allumé, cette brève méditation se décline en affichage et en feuillets à disposition. Ce n'est que par le nombre hebdomadaire de photocopies que nous avons une idée de la diffusion de cette parole, toujours risquée quand elle est remise à d'autres !

Sans retranscrire directement les questions explicitées par les participants au colloque sur le concile Vatican II et la Parole

de Dieu, les quelques initiatives décrites ici traduisent tout en même temps les préoccupations de chrétiens lyonnais et les balbutiements pour tenter de se mettre ensemble à l'écoute de cette Parole, participant ainsi à la réception des intuitions conciliaires.

1. Thèse n° 15 dans « Essai de théologie systématique sur le canon des Écritures » in C. THEOBALD (dir.), *Le Canon des Écritures : études historiques, exégétiques et systématiques*, coll. « Lectio Divina » n° 140, Paris, Cerf, 1990, p. 528, repris dans B. SESBOÜÉ, *De quelques aspects de l'Église. Païens et juifs. Écriture et Église. Autorité. Structure ministérielle*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011, p. 73.

2. Il faut cependant reconnaître que le n° 18 du décret sur le ministère et la vie des prêtres du concile Vatican II (*Presbyterorum Ordinis*) fait bien mention de « deux tables de la Bible et de l'eucharistie », même si le singulier manifeste plus clairement l'unité du rassemblement dominical.

3. P. PRÉTÔT, « Les Saintes Écritures et la liturgie. Épiphanie d'une présence » in *Cahiers Évangile*, n° 117, septembre 2007, p. 73.

4. G. ROUTHIER, « L'Église naît de la Parole » in L. BRESSAN, G. ROUTHIER (dir.), *Le travail de la Parole*, coll. « Pédagogie pastorale » n° 8, Bruxelles, Lumen Vitae, 2011, p. 133-134.

Table

Avant-propos par Régine Maire

Constitution dogmatique sur la Révélation divine

Dei Verbum, N° 2

1. La Révélation comme préparation au dialogue,
par Christophe Boureux

Constitution dogmatique sur la Révélation divine

Dei Verbum, N° 9

2. Écriture et Tradition, par Michel Fédou

Constitution dogmatique sur la Révélation divine

Dei Verbum, N° 22

3. Les effets du concile Vatican II sur la lecture de
la Bible par les chrétiens, par Michel
Quesnel

Ouverture. Effets constatés de *Dei Verbum* dans
les sciences théologiques et religieuses, par
Michael Quesnel

Postface. « Recevoir » *Dei Verbum*. Convictions
doctrinales et tentatives pastorales, par Lux
Forestier

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
en avril 2012

N° d'imprimeur : XXXXX

Dépôt légal : avril 2012

Imprimé en France



Composition et mise en pages réalisées par

Compo 66 – Perpignan

483/2012